



**SESSION PLENIERE DES 18 ET 19 DÉCEMBRE
2023**

**AVIS SUR LE PLAN RÉGIONAL FORÊT BOIS
2024 2030**

La Région présente un plan régional forêt-bois pour la période 2024-2030 afin de renforcer la dynamique de la filière forestière et d'en valoriser ses atouts, tant sur le plan économique qu'environnemental et sociétal.

La CGT s'est abstenue sur l'avis qui comme le plan régional, est essentiellement axé sur l'économie aux dépens des aspects sociaux et environnementaux.

[L'AVIS DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Le CESER porte un avis positif sur le plan régional, en insistant toutefois sur la nécessité d'une politique régionale de formation ambitieuse, notamment en formation continue.

Les actifs travaillant dans les métiers liés à l'exploitation du bois peuvent faire face à des contraintes spécifiques dans l'exercice de leur activité qui peuvent avoir des répercussions sur leurs conditions de travail. Pour le CESER, il serait pertinent que ce plan appréhende ces sujets d'intérêt collectifs qui sont liés à l'attractivité de la filière.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE

La CGT regrette que l'avis de la C3 sur le plan arbre et forêt prenne comme clé d'entrée l'aspect économique. Elle aurait préféré, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres régions et comme l'a fait la C5 sur l'étude « l'arbre et la haie » une clé d'entrée basée sur la protection de la biodiversité.

Un travail commun C3 C5 aurait sans doute été nécessaire, permettant de profiter du travail mené lors de la rédaction de l'étude de la commission 5.

Ainsi, si l'adaptation de la forêt face au changement climatique est évoquée dans l'avis, c'est un axe qu'il aurait été intéressant de creuser plus avant.

Il aurait également été intéressant d'associer les citoyens et les jeunes, de mettre en place un guide pour accompagner les projets autour de l'arbre afin de réussir la plantation, de viser la qualité plutôt que la quantité, de prévoir une charte de l'arbre et enfin de finir par l'exigence d'une économie vertueuse autour de l'arbre.

S'agissant de la formation, la CGT rappelle que la région a la compétence en matière de formation continue et qu'elle pourrait prévoir dans son offre de formation

des formations allant jusqu'au niveau technicien dans le domaine. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. **S'agissant des conditions de travail, la CGT réitère que ce secteur est fortement accidentogène**, qu'une réflexion doit être menée autour des questions de pénibilité, d'accès aux femmes ou encore du maintien dans l'emploi des séniors et de la promotion ou de la reconversion et là encore ces notions ne sont pas suffisamment présentes dans l'avis.

Pour toutes ces raisons, la CGT s'abstiendra.

VOTES : l'avis a été adopté par 81 voix pour, 14 abstentions.

Membres de la commission 3 du CESER : Diane Oble, Christophe Besnard, Yvic Kergroac'h, Didier Robert
Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21